

PARIS, le 05 juin 2026,

Cher Actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires commanditaires de notre société sera réunie le 30 juin 2026 à 15 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport de gestion de la gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce.
- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.
- Démission d'un membre du conseil de surveillance et nomination d'un membre du conseil de surveillance en remplacement.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Emission de 23 000 bons de souscription d'action donnant droit chacun à la souscription d'une action de 100 € de valeur nominale chacune à souscrire en numéraire, au prix unitaire de 106 €, soit avec une prime de 6 € par action, et à libérer de l'intégralité de leur valeur nominale et de la prime à la souscription en espèces, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminée (ci-après le(s) « **BSA 2026** »).
- Délégation de compétence à consentir au gérant à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Autorisation d'une réduction de capital au moyen d'un achat par la société de ses propres actions en vue de leur annulation.
- Modifications à apporter aux stipulations de l'article 35 des statuts.

Chaque actionnaire peut :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Vous trouverez ci-joint un document unique de vote. Les autres annexes sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.

La société fera droit à toute procuration déposée ou reçue au siège social au plus tard trois (3) jours avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des procurations reçues après cette date.

La société fera droit à tout formulaire de vote par correspondance déposé ou reçu au siège social au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus après cette date. Ce formulaire peut être également retourné à la société, dûment complété, par voie électronique à l'adresse suivante : contact@vatelcapital.com, au moins (5) jours ouvrés avant la date prévue pour l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance